



LICENCE STAPS - SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES - EM



Parcours

PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

60 ECTS
1 AN



UFR3S

Département des Sciences du sport et de l'éducation physique
Lieu d'enseignements :
Ronchin (campus Santé)

Responsable pédagogique
Clément LLENA - clement.llena@univ-lille.fr
Jérôme DANEL
jerome.danel@univ-lille.fr

Contact administratif
fssep-scolarite@univ-lille.fr
03.20.88.73.50

Organisation du parcours
1 ans organisés en 2 semestres en L3

Régimes d'étude
Formation initiale
Formation en apprentissage
Formation continue

Langue d'enseignement
Français

Stages
Obligatoires en S5 et S6 (100 h sur l'année)

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence STAPS permet d'acquérir un solide socle commun aux études dans le domaine des sciences et techniques des activités physiques et sportives, puis de réaliser une spécialisation, selon le projet professionnel développé. Le parcours Éducation et motricité permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'enseignement des activités physiques et artistiques en assurant la sécurité des pratiquants pour des publics d'enfants et d'adolescents.

À l'issue de sa formation, l'étudiant sera à même de construire, conduire et d'évaluer un enseignement en EPS ou des APAS.

Plus d'informations sur : <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale>

LES + DE LA FORMATION

La licence Éducation et motricité parcours Promotion de l'activité physique a ouvert en apprentissage et en formation initiale au 1^{er} septembre 2022. En parallèle du parcours mieux connu du professorat en EPS, ce parcours permet de développer de nouvelles compétences académiques au service de nouveaux domaines professionnels : les structures privées (entreprises, associations dont les clubs sportifs, groupements d'employeurs...) et tous types de collectivités (état, régions, départements, communautés de communes, métropoles et communes).

Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage sur : <https://formationpro.univ-lille.fr/alternance/etre-alternant-a-luniversite-de-lille>

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENTS :

Les jours de formation à l'université sont le lundi, le mardi et le premier jeudi matin de chaque mois. Tous les autres jours sont dédiés au temps en structure.

La formation est organisée en 3 blocs de connaissances et compétences (BCC) :

- **BCC1** - Concevoir une démarche d'enseignement
- **BCC2** - Mettre en œuvre une démarche d'enseignement
- **BCC3** - Évaluer sa démarche d'enseignement

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

Les compétences développées consistent à diagnostiquer, mettre en place et pérenniser avec les partenaires de l'alternance (collectivités territoriales, sphères privées, associations) des programmes de promotion de l'activité physique. Il s'agit aussi de mesurer les effets d'une stratégie de promotion de l'activité physique sur des populations cibles.

Mais aussi, comme dans le parcours EM :

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Analyser une situation relative à l'activité physique/ ou et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation.

- Élaborer et planifier des projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique.
- Encadrer de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public en situation de face à face pédagogique.

En savoir plus sur : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35972/>

ET APRÈS

Après la licence, vous pouvez :

- vous diriger vers un master STAPS ou de l'enseignement et de la recherche ;
- vous présenter à un concours d'entrée : éducateur (ou conseiller) territorial des Activités Physiques et Sportives, par exemple...

Les titulaires de la Licence STAPS peuvent intégrer directement le monde professionnel :

- Délégué, déléguée aux sports
- Agent, agente de développement de l'activité physique et sportive
- Promoteur, promotrice de l'activité physique
- Chargé, chargée de mission et de développement de l'activité physique et sportive
- Chargé, chargée de développement et de promotion de l'activité physique et sportive
- Éducateur, éducatrice (ou conseiller, conseillère) territorial(e) des Activités Physiques et Sportives...

MODALITÉS D'ACCÈS

LICENCE 1

Pour les Élèves de terminale ou étudiants en réorientation, les personnes de nationalité française titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires et les ressortissants de l'Union européenne ou pays assimilés

> Demande d'admission sur la plateforme nationale Parcoursup à partir du 15 janvier 2026 et le 13 mars 2026 :
RDV sur <https://www.parcoursup.fr/>

Pour les personnes de nationalité étrangère (hors ue et assimilés) > RDV sur <https://international.univ-lille.fr/>
Formation sélective : retrouvez sur Parcoursup les critères d'analyse des candidatures.

LICENCE 2 & 3

Retrouvez toutes les modalités sur <https://www.univ-lille.fr/formation/candidater>